



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE
DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à une prestation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension de
l'aire de camping-cars à Arjuzanx sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat attribué le 4 avril 2023 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de l'extension de l'aire de camping-cars à Arjuzanx sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle,

VU la proposition de la SATEL en date du 5 mai 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de maîtrise d'œuvre présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SARL IDEIA VRD - avenue du Professeur Grancher - 64250 CAMBO-LES-BAINS
 - **Objet du marché** : missions de maîtrise d'œuvre relatives à l'extension de l'aire de camping-cars à Arjuzanx sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle
 - **Forfait provisoire de rémunération pour les missions ESQ/AVP/PRO/ACT/VISA/EXE/AOR** : 10,11 % représentant un montant de 8 090,00 € HT sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 80 000,00 € HT
 - **Option portant sur la prestation relative à l'élaboration du permis d'aménager** : 2 500,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

17 MAI 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE